

Direction des Ressources Humaines
Bureau des Concours ITRF

RAPPORT DU PRESIDENT DE JURY

**CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE TECHNICIENS PRINCIPAUX
DE RECHERCHE ET DE FORMATION DE CLASSE NORMALE
BRANCHE D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE : A - Sciences du vivant, de la terre et de
l'environnement
EMPLOI-TYPE : TECHNICIEN BIOLOGISTE
(Phases d'admissibilité et d'admission)**

Session 2021

**Nom : FONTANAY Stéphane
Fonction : Président de jury**

1. INTRODUCTION

La session 2021 du concours interne de recrutement de technicien de recherche et de formation de classe normale, dans la branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), et dans l'emploi type Technicien biologiste, organisée par l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour l'Académie de Lyon, proposait 1 poste pour 1 affectataire (Université Lyon 1)

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le 18 mai 2021.

L'épreuve d'admission s'est déroulée le 8 juin 2021.

Ce rapport abordera, successivement, les points suivants :

- les données quantitatives
- les données qualitatives
- les données administratives

2. DONNEES QUANTITATIVES

BAP	Corps	CAT.	Nature	Emploi-type	Nb postes	PHASE ADMISSIBILITE			PHASE D'ADMISSION		
						Nb d'inscrits	Nb de présents	Nb d'admissibles	Nb de présents	Nb d'admis su LP	Nb d'admis sur LC
A	TCH	B	Interne	Technicien biologiste	1	10	10	7	6	1	1

3. DONNEES QUALITATIVES

3.1 Déroulement du concours, appréciation et résultats

Composition du jury :

Monsieur FONTANAY Stéphane, assistant ingénieur, président, Université Claude Bernard Lyon 1, 69100-Villeurbanne.

Madame MONDY Nathalie, maître de conférences de classe normale, vice-présidente, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur BRUNET Frédéric, ingénieur de recherche de Hors classe, expert, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Madame BLANQUET-GROSSARD Françoise, ingénieure d'études de classe normale, suppléante, Université Grenoble Alpes, Grenoble.

- Nombre de membres et sous-jurys :
3 membres
1 suppléante
- Respect des principes fondamentaux de déroulement d'un concours :

Le jury était au complet et la parité était respectée. Le mode de fonctionnement a été collégial et chaque candidat a été auditionné par tous les membres du jury. Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Pour l'épreuve d'admissibilité, le jury a pris un temps de préparation le jour même afin de discuter les critères d'évaluation des dossiers. Les critères retenus étaient objectifs et en adéquations avec la fiche de poste et avec le niveau attendu sur ce type de poste. Les critères retenus ont été :

- Le type de formation initial (général, technique, professionnelle)

- Leurs compétences techniques.
- La qualité de rédaction du dossier, la participation.
- Leur affectation d'origine (service plutôt d'enseignement ou de recherche).
- Leur expérience en encadrement d'équipe.

Pour l'épreuve d'admission, le jury s'est retrouvé 30 minutes avant le début des auditions afin de définir une liste de question à poser à chaque candidat. Il avait été convenu d'arriver avec une liste de questions à discuter préparée à l'avance. Ces questions ont permis de couvrir l'ensemble des sujets en relations avec le poste et la personnalité du candidat. Ces questions ont porté sur :

- Des aspects techniques (pratique de laboratoire en microbiologie, gestion de budget, encadrement d'équipe)
- Sa volonté d'évolution du candidat (mise en place de nouvelles activités dans le service, envie de se former, sa projection sur le poste)
- La connaissance générale de l'UCBL1.
- Son ouverture sur le monde de la biologie.

Par impartialité chaque membre du jury a posé la même liste de questions à chaque candidat.

- Rôle du président de jury à l'égard :
 - Des membres du jury et des sous-jurys :
 - Aider à l'élaboration des critères de sélection
 - Garantir la régularité du concours
 - Du secrétariat administratif du concours :
 - Vérifier les calculs et les listes de résultats
 - Signer les procès-verbaux

3.1.2 Sélection des sujets et correction des épreuves écrites

- Epreuve d'admissibilité – étude de dossiers :

Pour l'épreuve d'admissibilité, chaque membre du jury a lu les dossiers des dix candidats.

Un dossier présentait une partie rédactionnelle vierge (parties « travaux » et « motivation ») et n'a pas pu être évalué.

Le jury s'est attaché à déceler les candidats en mesure d'assurer immédiatement les missions et les responsabilités afférentes au poste publié, en particulier en microbiologie et en gestion d'équipe.

Le niveau des dossiers s'est révélé très hétérogène avec un groupe ayant beaucoup de manques par rapport à la fiche de poste (environ 40%) et un tout petit groupe possédant une partie des compétences parmi celles demandées.

Une discussion collégiale basée sur la grille d'évaluation a permis un classement des dossiers par ordre de mérite.

Les notes de l'admissibilité vont de 11,00 à 16,00 (sur 20) (coefficienté 2) et le seuil d'admissibilité a été défini à 23 (sur 40).

- Epreuve Orale

Sur les sept candidats retenus seulement six ont été auditionnés à la suite d'un désistement.

L'exercice de l'exposé a été globalement bien compris par les candidats à une exception près. Environ 50% des candidats étaient visiblement préparés à l'oral. La durée des présentations a varié de 3' 30" à 5 minutes. Aucune présentation n'a dû être interrompue car trop longue. La construction des présentations était majoritairement claire et le contenu pertinent pour les candidats préparés.

La partie échange avec les candidats s'est bien déroulée cependant certaines réponses montrent clairement que la majorité des candidats ne se projettent pas dans le poste dès le concours et n'ont visiblement pas une vision claire des missions d'un technicien ITRF affecté en département d'enseignement pédagogique dans l'enseignement supérieur.

La connaissance de l'université reste très théorique principalement du fait que l'origine professionnelle des candidats est majoritairement l'enseignement secondaire. Cela reste regrettable et le jury ne peut qu'encourager les candidats à se renseigner sérieusement sur les établissements dans lequel ils postulent.

Les notes de l'admission vont de 11,00 à 15,00. (Coefficient 4)

Le seuil d'admission final a été défini à 13,33 (sur 20) soit 82 (sur 120).

4. DONNEES ADMINISTRATIVES

4.1 Organisation matérielle du concours

- Points positifs :

Le jury souligne la qualité de l'organisation qui a permis, pour le jury comme pour les candidats, que des conditions favorables au bon déroulement du concours soient respectées malgré un contexte sanitaire difficile.

- Problèmes éventuellement rencontrés : néant
- Remarques autres : néant

4.2 Moyens de remédiation

Il est nécessaire de généraliser les formations de préparation aux concours tant du point de vue de la rédaction du dossier que de la préparation de l'exposé oral et de l'échange avec le jury. Cela serait profitable pour les candidats et serait de nature à faciliter grandement le travail du jury.

5. CONCLUSION

Comme l'ensemble des concours internes, le vivier de candidats se trouve particulièrement restreint et limité. Le profil des candidats est très homogène ; de ce fait il est complexe pour un candidat de se détacher des autres.